

Charges d'exploitation

Matériel

Médicaments		<input type="text"/>	A11
Autre matériel :			
Matériel de laboratoire	<input type="text"/>	A122	
Matériel de radiologie	<input type="text"/>	A123	
Pansements/divers <i>Divers = fournitures et consommables, instruments et accessoires de faible valeur, analyses réalisées par des tiers, autre matériel médical</i>	<input type="text"/>	A124	
Total des dépenses « autre matériel »		<input type="text"/>	A12
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MATÉRIEL			<input type="text"/> A1T

Charges de personnel

Salaires et cotisations sociales : font partie des charges annuelles pour chaque catégorie d'employé-es : salaires, contributions AVS/AC/AI/APG/CAF (seulement la part de l'employeur), assurances du personnel, y compris prévoyance professionnelle, et entretien du personnel. Exemple pour le taux d'occupation : si l'on a une assistante médicale à 80 % et une deuxième à 60 %, cela se traduit par deux assistantes médicales pour un taux d'occupation total de 140 %. Le calcul se base sur une semaine de 42 heures. Les charges salariales ne pouvant être affectées à l'une des catégories ci-dessous pourront être totalisées et reportées dans la rubrique A22.

	Nombre de personnes	Taux d'occupation	Frais de prévoyance professionnelle <i>selon art. 59f OAMaI</i>	Charges de personnel <i>y compris charges sociales + prévoyance professionnelle</i>
Assistant-e médical-e, laborant-in-e	<input type="text"/> R211	<input type="text"/> C211	<input type="text"/> V211	<input type="text"/> A211
Secrétaire	<input type="text"/> R212	<input type="text"/> C212	<input type="text"/> V212	<input type="text"/> A212
Personnel auxiliaire/agent de propreté	<input type="text"/> R213	<input type="text"/> C213	<input type="text"/> V213	<input type="text"/> A213
Apprenti-e	<input type="text"/> R214	<input type="text"/> C214	<input type="text"/> V214	<input type="text"/> A214
Médecin salarié-e, remplaçant-e, assistant-e	<input type="text"/> R215	<input type="text"/> C215	<input type="text"/> V215	<input type="text"/> A215
Thérapeute	<input type="text"/> R216	<input type="text"/> C216	<input type="text"/> V216	<input type="text"/> A216
Autre personnel du cabinet	<input type="text"/> R218	<input type="text"/> C218	<input type="text"/> V218	<input type="text"/> A218
Responsable d'institut, directeur ou directrice médical-e	<input type="text"/> R219	<input type="text"/> C219	<input type="text"/> V219	<input type="text"/> A219
Charges sociales, si non incluses ci-dessus				<input type="text"/> A22
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL				<input type="text"/> A2T

Des questions ? Si vous avez des questions, appelez-nous au **032 752 35 60**.

Notre équipe vous renseignera avec plaisir ou vous mettra en relation avec le service compétent.

Charges d'exploitation

Charges de locaux

Charges de locaux/frais de location <i>Loyers (y compris charges et location de places de parc) ou valeur locative des locaux affectés au cabinet au sein du logement privé de type maison (prix du marché), ou valeur locative du local professionnel au sein du logement privé de type appartement</i>	<input type="text"/>	A31	}	
Autres charges de locaux <i>Électricité, gaz, eau, matériel d'éclairage et de nettoyage, entretien et réparations dans le cabinet</i>	<input type="text"/>	A32		
TOTAL CHARGES DE LOCAUX			<input type="text"/>	A3T

Frais de capitaux

Intérêts d'emprunt (hors intérêt hypothécaire), factoring, frais bancaires et de compte postal, commissions sur crédits d'exploitation et d'investissement

TOTAL FRAIS DE CAPITAUX			<input type="text"/>	A4T
--------------------------------	--	--	----------------------	-----

Amortissements

Appareils, instruments, mobilier, installations, redevances de leasing (sans amortissement des véhicules)

Amortissements des actifs immobilisés sans amortissements immédiats	<input type="text"/>	A51	}	
Amortissements immédiats sur les actifs immobilisés au cours de l'année d'acquisition <i>Amortissements immédiats = amortissements qui réduisent immédiatement à 0 la valeur totale du bien d'investissement au cours de l'année d'acquisition, de sorte que le bien n'apparaît pas dans le bilan</i>	<input type="text"/>	A52		
TOTAL AMORTISSEMENTS (y compris les amortissements immédiats)			<input type="text"/>	A5T

Assurances / prévoyance du ou de la médecin propriétaire de cabinet (société simple)

Les assurances et la prévoyance des médecins salarié-es doivent être déclarées avec le salaire dans la case A215 de la rubrique « charges de personnel ».

Pour d'autres types d'entreprise (SARL ou SA par exemple), veuillez inscrire la valeur « 0 » dans la case A6T ci-dessous.

AVS médecin	<input type="text"/>	A62	}	
Prévoyance professionnelle du ou de la médecin <i>Cotisations pour le 2^{ème} pilier et pour la prévoyance personnelle liée (au 3^e pilier)</i>	<input type="text"/>	A63		
Assurance d'indemnités journalières du ou de la médecin en cas de maladie et d'accident	<input type="text"/>	A64		
TOTAL ASSURANCES/PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE DU OU DE LA MÉDECIN			<input type="text"/>	A6T

Des questions ? Si vous avez des questions, appelez-nous au **032 752 35 60**.

Notre équipe vous renseignera avec plaisir ou vous mettra en relation avec le service compétent.

Charges d'exploitation

Charges diverses

Charges administratives/cotisations à des associations professionnelles/formation professionnelle <i>Fournitures de bureau, imprimés, affranchissements, téléphone, télécopie, revues, dons, fleurs, frais de comptabilité et de recouvrement, repas au cabinet, frais de représentation, frais de déplacement (autres moyens de transport que le véhicule personnel), annonces, cotisations à des associations et cotisations spéciales, formations, congrès, littérature spécialisée, taxe sur la valeur ajoutée et redevances, impôts et taxes concernant le cabinet</i>	<input type="text"/>	A71
Charges liées à un partenariat au sein du cabinet <i>Indemnité pour l'utilisation du matériel</i>	<input type="text"/>	A72
Entretien et réparation des équipements du cabinet <i>Réparation des équipements du cabinet, contrats d'entretien, achats de faible valeur, nettoyage du linge de cabinet</i>	<input type="text"/>	A73
Dépenses liées aux véhicules <i>Entretien, taxes, assurances, indemnités kilométriques amortissements sur auto/véhicule, frais de leasing (part du cabinet seulement)</i>	<input type="text"/>	A74
Assurances du cabinet <i>Responsabilité civile professionnelle, protection juridique, etc.</i>	<input type="text"/>	A75
Provisions <i>Somme totale des provisions, les dissolutions de provisions sont à saisir avec le signe moins</i>	<input type="text"/>	A76
TOTAL CHARGES DIVERSES		<input type="text"/> A7T
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (somme A1T à A7T)		<input type="text"/> AA

Facteur LAMal/ non LAMal

Avez-vous des différences dans les coûts pour la fourniture de prestations LAMal ou non LAMal ?

Par exemple, utilisez-vous des locaux ou des appareils supplémentaires exclusivement pour les prestations non LAMal ?

A8 Différences dans la structure des coûts LAMal/ non LAMal ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
A81 Si oui, pouvez-vous chiffrer/estimer les différences ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
A82 Si oui, décrivez brièvement (255 caractères) la différence	<input type="text"/>	

Des questions ? Si vous avez des questions, appelez-nous au **032 752 35 60**.

Notre équipe vous renseignera avec plaisir ou vous mettra en relation avec le service compétent.

TOTAL revenu brut, y compris LAMal

Revenu brut TOTAL – revenu généré par l'activité du cabinet, par l'activité médicale à l'extérieur du cabinet et revenus divers

Revenu généré par les prestations médicales	<input type="text"/>	E1111			
Revenu généré par les prestations non-médicales	<input type="text"/>	E1112			
Revenu généré par des prestations			<input type="text"/>	E111	
Revenu généré par les analyses de laboratoire			<input type="text"/>	E112	
Revenu des prestations				<input type="text"/>	E11
Revenu généré par les médicaments			<input type="text"/>	E121	
Revenu généré par la LiMA	<input type="text"/>	E1221			
Revenu généré par un autre matériel	<input type="text"/>	E1222			
Revenu généré par la LiMA et du matériel			<input type="text"/>	E122	
Revenu généré par des médicaments du matériel				<input type="text"/>	E12
Autre revenu généré par l'activité du cabinet			<input type="text"/>	E15	
TOTAL REVENU BRUT GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ MÉDICALE AU SEIN DU CABINET				<input type="text"/>	E1T
Revenu généré par l'activité hospitalière <i>Salaires de Médecin indépendant-e, rémunération pour interventions chirurgicales, activités de conciliation et autres activités hospitalières. Attention : veuillez indiquer le montant effectivement versé (après déduction de la part qui revient à l'hôpital) !</i>			<input type="text"/>	E21	
Revenu généré par d'autres activités médicales <i>Par exemple : honoraires pour expertises, dispense de cours, exposés, articles scientifiques, activités associatives, activités dans le cadre d'un service de garde</i>			<input type="text"/>	E22	
TOTAL REVENU GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ MÉDICALE À L'EXTÉRIEUR DU CABINET				<input type="text"/>	E2T
Revenus locatifs et de capitaux <i>Y compris revenus générés par l'utilisation du matériel par des tiers</i>			<input type="text"/>	E31	
Indemnités pour perte de gain <i>Par exemple : indemnités pour perte de gain consécutive à une maladie ou à un accident</i>			<input type="text"/>	E32	
Autres revenus divers			<input type="text"/>	E33	
TOTAL AUTRES REVENUS				<input type="text"/>	E3T
TOTAL REVENUS (somme E1T à E3T)				<input type="text"/>	EE

Pour la part de revenu générée par la LAMal, voir page suivante

Des questions ? Si vous avez des questions, appelez-nous au **032 752 35 60**.

Notre équipe vous renseignera avec plaisir ou vous mettra en relation avec le service compétent.

Revenu brut LAMal SEULEMENT | Valeurs de bilan

Revenu brut LAMal SEULEMENT – Part du revenu brut «TOTAL»

Revenu généré par les prestations médicales	<input type="text"/>	kE1111			
Revenu généré par les prestations non-médicales	<input type="text"/>	kE1112			
Revenu généré par des prestations			<input type="text"/>	kE111	
Revenu généré par les analyses de laboratoire			<input type="text"/>	kE112	
Revenu des prestations					<input type="text"/>
Revenu généré par les médicaments			<input type="text"/>	kE121	
Revenu généré par la LiMA	<input type="text"/>	kE1221			
Revenu généré par un autre matériel	<input type="text"/>	kE1222			
Revenu généré par la LiMA et du matériel			<input type="text"/>	kE122	
Revenu généré par des médicaments/ du matériel					<input type="text"/>
Autre revenu généré par l'activité du cabinet					<input type="text"/>
TOTAL REVENU BRUT GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ MÉDICALE AU SEIN DU CABINET					<input type="text"/>

Revenu généré par l'activité hospitalière <i>Salaires de Médecin indépendant-e, rémunération pour interventions chirurgicales, activités de conciliation et autres activités hospitalières. Attention : veuillez indiquer le montant effectivement versé (après déduction de la part qui revient à l'hôpital) !</i>	<input type="text"/>	kE21			
Revenu généré par d'autres activités médicales <i>Par exemple : honoraires pour expertises, activités dans le cadre d'un service de garde, etc.</i>	<input type="text"/>	kE22			
TOTAL REVENU GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ MÉDICALE À L'EXTÉRIEUR DU CABINET					<input type="text"/>

Valeurs de bilan pour le cabinet

Immobilisations selon bilan d'ouverture <i>Veuillez reporter ici la ligne « total des immobilisations » pour l'année actuelle de votre bilan</i>	<input type="text"/>	LB2
Capitaux étrangers selon le bilan d'ouverture <i>Reportez ici la ligne « Total des capitaux étrangers » de l'année actuelle de votre bilan. Selon art. 59f OAMal</i>	<input type="text"/>	LB15
Capitaux propres selon bilan d'ouverture <i>Veuillez reporter ici la ligne « total des capitaux propres » pour l'année actuelle de votre bilan</i>	<input type="text"/>	LB1

Des questions ? Si vous avez des questions, appelez-nous au **032 752 35 60**.

Notre équipe vous renseignera avec plaisir ou vous mettra en relation avec le service compétent.

Volume des prestations

Questions sur la situation particulière de votre cabinet

Nombre de journées de formation continue par an <i>Somme de toutes les formations continues de plus de 1.5 heures, trajet inclus, en journées de 8 heures (ex. 5 formations de 1.5h = 7.5h correspondent à 1 journée de formation)</i>	<input type="text"/>	L11
Nombre de jours d'ouverture de votre cabinet au cours de l'année de référence pour cette enquête	<input type="text"/>	L12
Votre nombre d'heures de travail hebdomadaire (estimation)	<input type="text"/>	L13
Nombre de consultations dans votre cabinet au cours de l'année de référence pour cette enquête <i>Nombre de consultations, en présence ou en l'absence du ou de la patient-e</i>	<input type="text"/>	L14

Des questions ? Si vous avez des questions, appelez-nous au **032 752 35 60**.
Notre équipe vous renseignera avec plaisir ou vous mettra en relation avec le service compétent.

Volume des prestations

Surface du cabinet

Si la surface de votre cabinet n'a pas changé, vous pouvez cocher la case ci-après.
Sinon, merci de renseigner les champs ci-dessous.

Veuillez reprendre mes données de l'année précédente

En configuration cabinet de groupe, il faut diviser les m² d'espace commun par le nombre de médecins.

Surface du cabinet en m², dont :

Psychothérapie/ espace-conseil non médical	<input type="text"/>	LP31	Dégagement, WC, salle d'attente	<input type="text"/>	LP37
Radiologie	<input type="text"/>	LP32	Salle de consultation	<input type="text"/>	LP38
Laboratoire du cabinet	<input type="text"/>	LP33	Salle de soins	<input type="text"/>	LP39
Pharmacie du cabinet	<input type="text"/>	LP34	Réception	<input type="text"/>	LP40
Échographie	<input type="text"/>	LP35	Secrétariat	<input type="text"/>	LP41
Chirurgie en cabinet, grand bloc opératoire	<input type="text"/>	LP36	Rangements	<input type="text"/>	LP42
SURFACE TOTALE DU CABINET				<input type="text"/>	LP3

Explication (description) des positions surlignées en couleur



RoKo Champs obligatoires

Si vous remplissez les 9 champs marqués en jaune, vous avez validé les informations minimales pour remplir RoKo. Cela signifie que vous avez également rempli vos obligations RoKo.

Afin d'améliorer l'importance de l'enquête RoKo, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir autant de champs que possible. Cela nous aidera à maintenir la qualité de RoKo à un niveau élevé ou à l'améliorer continuellement.



Informations complémentaires importantes

En répondant à ce champ, vous nous fournissez des informations importantes sur lesquelles nous nous basons pour négocier les valeurs fiscales cantonales et le calcul des salaires des médecins.



MAS Champs obligatoires (Finances)

En automne 2016, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a lancé l'enquête MAS. Afin de maintenir vos dépenses de temps au plus bas niveau possible, une interface a été créée entre l'enquête RoKo et l'enquête MAS. À l'aide de cette interface, vous pouvez importer les données que vous avez fournies pour RoKo dans le chapitre « Finances » de l'enquête MAS. Remplissez simplement, en sus des champs obligatoires RoKo jaunes, également les champs obligatoires MAS bleus, et enregistrez votre clé d'entreprise que vous avez reçue par courrier de l'OFS au mois de novembre (voir les remarques au point 2 de la page suivante).

Des questions ? Si vous avez des questions, appelez-nous au **032 752 35 60**.

Notre équipe vous renseignera avec plaisir ou vous mettra en relation avec le service compétent.

Actualités

1. Retour des questionnaires

Date limite d'envoi : nous vous prions de respecter la date limite d'envoi qui vous a été communiquée par votre société cantonale de médecine. Si vous avez complété le questionnaire dans sa version imprimée, veuillez le plier et le glisser dans l'enveloppe-réponse neutre ci-jointe. La fenêtre doit faire apparaître l'adresse pré-imprimée de la Caisse de Médecins, ainsi que le code confidentiel.

2. Clé d'entreprise MAS

Avez-vous déjà enregistré votre clé d'entreprise dans eRoKo lors du relevé MAS précédent ?

OUI – Vous pouvez importer facilement vos chiffres RoKo dans l'eQuestionnaire MAS. Dans le chapitre « Finances », cliquez sur le bouton bleu « RoKo », puis sur « Suivant ». L'importation se fera automatiquement.

NON – Vous pouvez enregistrer votre clé d'entreprise qui vous est fournie par l'Office fédéral de la statistique (OFS) avec les documents concernant le Relevé MAS au mois de novembre, directement dans eRoKo. Pour ce faire, au chapitre « Finances » dans l'eQuestionnaire MAS cliquez sur le bouton bleu « RoKo » puis sur le bouton « Suivant », et enfin sur le lien qui vous sera indiqué afin d'accéder directement à eRoKo. Vous devrez vous connecter comme vous en avez l'habitude avec votre code confidentiel et votre PIN. La page ci-dessous apparaîtra. Cliquez sur l'onglet « Profil » et introduisez votre clé d'entreprise de l'OFS dans la ligne « Clé d'entreprise MAS » préparée à cet effet. Une fois la clé introduite, vous pourrez importer les chiffres RoKo en retournant sur le questionnaire MAS (Cf. ci-dessus « OUI »).

3. Cabinets collectifs / structures de groupe

Les cabinets de groupe s'inscrivent dans la tendance actuelle. Les médecins sont de plus en plus nombreux à exercer au sein d'un cabinet de groupe. Différentes formes d'organisation

juridique peuvent être retenues pour ces structures selon le cas. Comme la législation dans le domaine de la santé n'est pas la même d'un canton à l'autre, il n'existe pas vraiment de formes de collaboration standard. L'organisation étant individuelle, le remplissage des questionnaires RoKo dans les cabinets de groupe soulève toujours de nombreuses questions.

Si vous ou votre mandataire avez des difficultés à remplir le questionnaire ou à répartir des données, n'hésitez pas à nous contacter. Nous serons heureux de vous aider. Voici la marche à suivre :

1. Veuillez lire le questionnaire RoKo et le remplir pour chaque code confidentiel. Les données du cabinet demandées dans RoKo devraient être réparties de manière rationnelle entre les codes confidentiels exerçant dans le cabinet de groupe.
2. Contactez votre mandataire (ou cabinet fiduciaire) et demandez-lui s'il peut se charger de saisir les données RoKo pour vous.
3. Si vous avez des questions, vous ou votre mandataire pouvez composer le numéro de la hotline de la Caisse des Médecins : 032 752 35 60.
4. Les employé-es de la hotline seront peut-être en mesure de vous répondre directement. Dans le cas contraire, la hotline prendra vos données de contact et demandera au service d'assistance RoKo pour cabinets de groupe de se mettre en rapport avec vous.
5. Le service d'assistance est géré par l'organisme hawadoc AG pour le compte de la Caisse des Médecins. Hawadoc AG est également l'exploitant du trustcenter hawatrust.
6. Les employé-es de hawadoc AG prendront contact avec vous ou avec votre mandataire, en utilisant les coordonnées que vous aurez communiquées. Les employé-es de hawadoc AG peuvent s'entretenir avec vous dans les trois langues nationales.
7. La prestation fournie par hawadoc AG est gratuite pour vous si elle entre dans le cadre d'une assistance ordinaire (durée de deux heures max. par an). Si vous avez besoin d'une assistance plus complète, hawadoc AG vous notifiera en temps utile que ce service est payant.

Vous nous simplifierez l'exploitation du questionnaire en complétant la partie intitulée « charges de personnel » à la page 1 du questionnaire (champ R215). Pour l'enquête RoKo, il est surtout intéressant de savoir si vous employez des médecins. Lorsque nous analysons les questionnaires, cette information nous renseigne sur le fait que votre cabinet est une structure de groupe.

Des questions ? Si vous avez des questions, appelez-nous au **032 752 35 60**.

Notre équipe vous renseignera avec plaisir ou vous mettra en relation avec le service compétent.